

**Date convocation : 22/01/2024**

**Nombre de membres en exercice : 23**

**Date transmission en Préfecture : 31/01/2024**

**Affichage mairie : 22/01/2023**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation PV du 18/12/2024
2. CR décisions maire prises par délégation
3. Tarification enfance-jeunesse / Activités jeunesse 2024
4. Surveillance des plages – convention avec la FNMNS 2024
5. Office de tourisme – modification de la composition du comité directeur
6. Débat d'Orientations Budgétaires 2024
7. Questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. HERY François, M. QUELEN Marcel, Mme DANGUIS Marianne, M. BARBEY CHARIOU Erwan, Adjointes et Adjoints.

**Etaient présents** : Mme LE NY Marie-Hélène, M. HENRY Claude, Mme DROGUET Yveline, M. BOULAD Pierre, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme LE COQ Nathalie, Mme HALNA Karine, M. HENIN Pierre, M. DARCEL Victorien, M. DREUMONT Benjamin, M. HUC Hervé, M. VASSELIN Albert

#### **Absents représentés** :

Mme BELLONCLE Catherine donne pouvoir à Mme DROGUET Yveline  
Mme LATHUILLIERE Sophie donne pouvoir à M. BARBEY-CHARIOU Erwan  
Mme BROUAUX-MAUDUIT Marie-Noëlle donne pouvoir à Mme HALNA Karine  
Mme CAMUS Nathalie donne pouvoir à Mme LE NY Marie-Hélène  
Mme JOULOT Micheline donne pouvoir à M. HERY François

#### **Absent** :

M. GUINAUDEAU Jean-Claude

**Présents : 17**

**Représentés : 5**

**Votants : 22**

M.QUELEN Marcel a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

### **Point n°1**

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023**

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **Point n°2**

#### **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de sa délégation**

- Décision 2024\_DC\_01 / Convention La Poste
- Décision 2024\_DC\_02 / Entretien installation éclairage public – propositions financières SDE22
- Décision 2024\_DC\_03 / Fixant le tarif de mise à disposition temporaire d'un logement

### **Point n°3**

#### **Délibération 29/01/2024-01 - Tarification enfance-jeunesse / Activités jeunesse 2024**

Présentation par M. HERY

Le service Enfance-Jeunesse, a mis en place en 2023 un programme d'actions spécifiques au 12-17 ans. Il consiste, à chaque période de « petites vacances », pour une durée d'une semaine, à proposer un programme d'activités à la carte.

Après une année de fonctionnement, il est nécessaire de modifier l'offre tarifaire.

Pour mémoire, lors de la préparation du planning d'activités, l'équipe du service jeunesse propose 1 programme hebdomadaire comportant trois niveaux d'activités.

**Offre tarifaire activités jeunesse** (activités « petites vacances »)

1 <sup>er</sup> niveau	Activités au sein du local jeunes (sans transport) organisées et animées par les agents du service
2 <sup>ème</sup> niveau	Activités au sein du local jeunes (sans transport) organisées et animées par un prestataire extérieur
3 <sup>ème</sup> niveau	Activités nécessitant un transport, organisées et animées par un prestataire extérieur

Il est proposé de modifier les tarifs de la manière suivante :

Formule	Type d'activités	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
1	2 activités, dont 1 1 <sup>er</sup> niveau	15 €	20 €
2	3 activités (1 de chaque niveau)	20 €	30 €
3	tout le programme de la semaine	30 €	45 €

Occasionnellement, le service jeunesse pourra proposer des « sorties exceptionnelles » dont le tarif sera fixé au cas par cas par décision du maire.

Remarque : la participation à ces activités ne nécessite pas l'adhésion « local jeune ».

Le Maire :

Y a t-il des questions ?

Hervé HUC :

Nous on l'a dit, mais on regrette que cette nouvelle tarification n'applique pas le quotient familial comme les autres prestations jeunesse de la commune.

Le Maire :

La réponse est simple, c'est que la tarification qu'on applique est largement inférieure à ce qui est proposé dans d'autres communes.

François HERY :

On n'est vraiment pas cher.

Hervé HUC :

Indépendamment de ça, on peut appliquer un quotient familial.

Le Maire :

On maintient parce que face effectivement à cette nouvelle proposition, il y a aussi des prestations en face et notamment des ressources. Mais on n'a pas de cofinancement. Donc c'est plutôt un succès parce que j'ai cru comprendre que c'est 25 à peu près, donc que c'est tout à fait justifié. Il y a t-il d'autres questions ?

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide, par 20 (vingt) voix pour et 2 (deux) absents :**

- **D'adopter l'offre tarifaire pour les activités jeunesse selon les modalités présentées ci-dessus,**
- **D'appliquer cette grille de tarifs à compter du 01/02/2024**

**Point n°4**

**Délibération 29/01/2024-02 -Surveillance des plages – convention avec la FNMNS 2024 :**

Présentation par M. BARBEY-CHARIOU

Depuis de nombreuses années, la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX a mis en place un dispositif de surveillance des plages et de la piscine d'eau de mer.

Le Centre Départemental de Formation des Côtes d'Armor de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport (CDF FNMNS 22) a pris la suite du SDIS 22 en 2022 pour assurer cette mission.

La municipalité souhaite prolonger cette collaboration avec cette association pour la saison 2024.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Sites surveillés : plages du casino et plage de la comtesse, ainsi que la piscine d'eau de mer,
- 1 responsable de secteur mutualisé
- Effectifs : 10 personnes réparties de la manière suivante :
  - Poste de secours du casino : 1 chef de poste + 1 adjoint + 4 équipiers
  - Poste de secours de la comtesse : 1 chef de poste + 1 adjoint + 2 équipiers
- Période et horaires de surveillance :

Du 02/07 au 30/08/2024, 7j/7(y compris les jours fériés), de 11h00 à 18h00.

Soit un nombre de 60 jours de surveillance pour une durée de surveillance et de logistique de 7h30 / jour.

Le CDF FNMNS 22 assure l'organisation administrative et opérationnelle du dispositif de surveillance des plages et de la piscine d'eau de mer. Il effectue le recrutement, la formation continue des personnels, la rémunération et l'équipement des personnels.

La commune s'engage à mettre en place la signalisation et les informations réglementaires. Elle fournit le matériel nécessaire dont elle assure l'entretien et le remplacement éventuel des matériels défectueux. La commune met également à disposition des locaux adaptés pour les 2 postes de secours.

Le coût estimatif de la prestation pour 2024 est de **66 969 €** (le montant sera indexé sur le SMIC en vigueur)

La convention dont le projet est joint en annexe serait conclue pour une durée d'un an.

Le Maire :

C'est la reconduction de la convention de l'année précédente qui nous a donné toute satisfaction en termes de surveillance et de qualité.

On passe au vote.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver les conditions d'exécution de la prestation de surveillance des plages et de la piscine d'eau de mer telle que décrite dans le projet de convention,**
- **D'autoriser le maire au son représentant à signer la convention correspondante et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

**Point n°5**

**Délibération 29/01/2024-03 - Office de tourisme – modification de la composition du comité directeur :**  
**Présentation par Monsieur Le Maire**

Lors de sa séance du 29/06/2020, actualisée le 10/07/2020 et le 07/11/2022, le conseil municipal a procédé à la désignation des membres du comité directeur de l'office de tourisme. Pour permettre une représentation des différentes sensibilités politiques présentes au conseil municipal au sein du comité directeur de l'office du tourisme, il est proposé de modifier la liste des conseillers municipaux qui y siègent.

Suite à des changements récents d'activité professionnelle, il est nécessaire de procéder au sein du collège « socioprofessionnels » au remplacement de messieurs Jean-Luc Landel et Christophe Laurence.

Ainsi, il est proposé de désigner **Hyacinthe Raherisoa** et **Éric Brezellec** respectivement comme membre titulaire et membre suppléant du collège « socioprofessionnels » pour siéger au comité directeur de l'office de tourisme.

La composition du comité directeur de l'office du tourisme serait désormais la suivante :

<b>Collège "élus"</b>	
<b>Membres titulaires</b>	
Thierry Simelière	Erwan Barbey-Chariou
Sophie Lathuillière	Marie-Noëlle Brouaux Mauduit
Karine Halna	Pierre Hénin
Nathalie Le Coq	Albert Vasselin
<b>Membres suppléants</b>	
François Héry	Nathalie Camus
Claude Henry	Marie-Hélène Le Ny
Marcel Quelen	Yveline Droguet
Victorien Darcel	Jean-Claude Guinaudeau

<b>Collège "socioprofessionnels"</b>	
<b>Membres titulaires</b>	
<b>Hyacinthe Raherisoa</b>	Propriétaire-exploitant de l'Hôtel Ker Moor
Pierre-Yves GALOPIN	Propriétaire-exploitant du Camping Bellevue
Jean-Michel LE DEON	Directeur du Casino de Saint-Quay-Portrieux
Gilles LHUAIRE	Gérant de l'agence immobilière « Guy Hoquet »
Yves SATIN	Directeur du Pôle Nautique de SBAA
Bruno MULATTI	Restaurateur
<b>Membres suppléants</b>	
<b>Éric Brezellec</b>	Directeur du « Sport nautique de Saint-Quay-Portrieux »
Marc PILLONETTO	Propriétaire de meublés
Sylvie TALLES	Propriétaire de chambres d'hôtes
Eric BROCHEN	Restaurateur
Emilie DUGAZ	Magasin de vêtements
Sylvie BRESSANUTTI	Magasin de bonbons et de souvenirs

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la désignation des membres du comité de direction de l'office de tourisme telle que présentée ci-dessus.

**Le Maire :**

Il n'y a pas d'autres modifications. Des questions ? Non, on passe au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- D'approuver la désignation des membres du comité de direction de l'office de tourisme telle que présentée ci-dessus.

### **Point n°6**

#### **Délibération 29/01/2024-04 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024 :**

Présentation par Monsieur Le Maire du diaporama

#### Le Maire :

Ce débat n'est pas obligatoire, on l'a toujours dit, c'est plutôt une recommandation et c'est une bonne chose. C'est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, mais vu la progression de la commune et le nombre d'habitants, je pense qu'on va y arriver bientôt. En tout cas c'est ce que je souhaite au conseil municipal et à la commune. Ça permet de faire un état des lieux et évidemment de construire à la fois le budget 2024 et de prioriser un certain nombre d'investissements. Vous avez eu beaucoup de chiffres, on va essayer d'en faire une lecture simplifiée et surtout ça nous permet de voir l'évolution entre 2017 et 2023 en sachant qu'on a un compte administratif, on a bien dit provisoire.

L'article L 2312 du CGCT prévoit qu'un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois qui précède le vote du Budget Primitif. Ce débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Obligatoire seulement pour les communes de plus de 3500 habitants, la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX a décidé de maintenir un tel débat qui a lieu depuis plusieurs années, ce que reprend le règlement du conseil municipal dans son article 14.

#### Le Maire :

On va peut-être faire une pause (fin de la diapo 4). Y'a t-il des questions sur l'évolution des dépenses et des recettes ?

#### Albert VASSELIN :

Oui, le nombre d'habitants pour la DGF, c'est un peu plus que notre...

#### Le Maire :

Monsieur LOUESDON va vous répondre.

#### Albert VASSELIN :

Deuxième question sur les charges financières et l'augmentation au chapitre 66 de 41 000€, presque 36 % par rapport à l'année dernière, ça correspond à quoi ?

#### Le Maire :

Sur les charges financières, ce sont les intérêts. Monsieur LOUESDON va vous répondre.

#### Philippe LOUESDON :

Tout simplement concernant la population DGF, elle est majorée, on est à un peu plus de 5 400, elle est majorée du nombre de résidences secondaires. On pourra vous redonner le chiffre exact. On prend population INSEE, double compte plus majoration du nombre de résidences secondaires. Donc on est presque à 5 500.

Sur les charges financières, oui c'est l'augmentation du taux d'intérêts, vous le verrez tout à l'heure dans le

diaporama.

Le Maire :

On va retrouver tout à l'heure l'évolution des taux. Les charges, ce sont les intérêts qu'on a toujours en fonctionnement je le rappelle, le capital c'est en investissement, et on a des taux fixes et des taux variables.

Albert VASSELIN :

On a des taux variables ?

Le Maire :

Oui. On va vous donner l'explication.

Albert VASSELIN :

On a 5400 pour la DGF ?

Le Maire :

Oui. C'est bien ça Monsieur LOUESDON ?

Philippe LOUESDON :

A peu près, de mémoire.

Albert VASSELIN :

C'est propre aux communes qui ont un nombre important de résidences secondaires ?

Le Maire :

Toutes les communes.

Philippe LOUESDON :

Oui. Pour certaines s'il n'y en a pas c'est 0 et puis à St Jean de Mont c'est beaucoup plus.

Le Maire :

Elle est classée tourisme, ce sont les mêmes critères depuis 20 ans.

On reprend le diaporama.

#### **Echanges sur la capacité d'autofinancement en section d'investissement :**

Le Maire :

Des questions par rapport à ce point ?

Albert VASSELIN :

Je suis content que vous preniez l'épargne brute comme critère et j'ai calculé 18.9%.

Une petite question quand même, dans les recettes on prend en compte les recettes réelles de fonctionnement.

Je vois que dans le BP de 2023, il y a des résultats reportés de 2022, on ne met pas les résultats reportés ?

Le Maire :

On travaille sur le compte administratif, on ne travaille pas sur le BP. Sur un compte administratif provisoire, on est quasiment sûr, j'espère qu'il va être calé. Je rappelle que le compte administratif doit être en cohérence avec le compte de gestion du trésorier, du trésor public, on est bien sur un compte administratif. C'est le réalisé. Un BP c'est une intention.

Albert VASSELIN :

C'est une question de novice.

Le Maire :

Vous n'êtes pas novice, vous étiez élu dans d'autres mandats.

Albert VASSELIN :

Je suis quand même novice, j'ai encore 2-3 ans devant moi pour comprendre les budgets.

Le Maire :

Mais c'est un exercice intéressant. Je pense que ce qui est intéressant, c'est qu'on ait une vision transversale de toutes les actions en fonctionnement et on voit aussi l'investissement. Donc on est d'accord, les taux d'épargne brute sur les recettes réelles.

En tous les cas on est au-dessus des recommandations nationales qui sont de 15 %.

D'autres questions ? Non. Parfait, on passe ensuite à la section d'Investissement.

**Echanges sur l'évolution des dépenses et des recettes en section d'investissement :**

Le Maire :

A retenir qu'en 2022 et 2023, on a eu zéro emprunt.

**Echanges sur l'état de la dette – tableau d'amortissement :**

Le Maire :

C'est quoi la dette par population. De quelle population dont vous tenez compte ?

Philippe LOUESDON :

Population INSEE pour ce ratio.

Albert VASSELIN :

Qui est de combien ?

Le Maire :

Un peu plus de 3 400. Elle a augmenté de 7.5%. On poursuit.

**Suite des échanges sur l'état de la dette – tableau d'amortissement :**

Le Maire :

Des questions par rapport à cet état de la dette ? Oui.

Hervé HUC :

Sur la dette, de fait, on a la capacité de rembourser sur 5 ans. Mais si on regarde les tableaux, en 2023 le remboursement du capital de la dette n'a jamais été aussi élevé. C'est le plus gros montant qu'on ait depuis bien longtemps et pareil pour les intérêts du fait de l'augmentation des taux entre autre, et l'augmentation du capital aussi d'ailleurs remboursé. Ce qui fait que notre épargne diminue et ce qu'on investit aussi. Ces dernières années d'investissement sont les plus basses depuis 6 ans, et très largement. Et c'est vrai qu'on a vendu le presbytère et on s'aperçoit, en regardant les chiffres, qu'en fait on a vendu notre patrimoine sans en bénéficier du tout. Financièrement, notre dette n'a pas diminué en 2023 et nos capacités d'investissement n'ont pas augmenté et c'est vrai que c'est un peu dommage qu'on se soit séparé du patrimoine de la commune pour n'en rien retirer. C'est regrettable.

Le Maire :

C'est un discours récurrent depuis longtemps. Là c'est une vision 2023, alors qu'on est en projection 2026-2030 ; c'est le travail qu'on mènera prochainement. C'est plutôt sur une évolution de plusieurs années qu'il faut discuter de l'évolution de la dette. En ce qui concerne l'investissement, on a fait ce qu'on était en capacité de réaliser et le programme qui devait être réalisé. Ce qui va nous permettre d'avoir plus de capacité d'investissement en 2024, 2025 et 2026.

Hervé HUC :

Les faits aujourd'hui, le bilan, c'est qu'on a vendu le presbytère en 2022, il apparaît dans nos comptes en 2022 et en 2023 le bilan c'est que la dette a encore augmenté par rapport à 2022.

Le Maire :

Mais ça n'a rien à voir.

Hervé HUC :

Là on peut projeter de dire que dans les années à venir ça va baisser, sauf si on fait de nouveaux emprunts. Aujourd'hui on ne sait pas. Il y a 6 ans on a fait aussi une projection de dire que dans 5 ans ce serait fini mais on voit qu'aujourd'hui, 5 ans après, ce n'est pas fini.

Le Maire :

Je ne comprends pas le discours, je suis désolé.

Hervé HUC :

Donc l'an prochain on dira que dans 5 ans c'est fini, sauf si on fait un emprunt l'an prochain. La dette elle augmente, elle ne diminue pas. Le presbytère on l'a vendu, ça ne nous a rien rapporté.

Le Maire :

Ce n'est pas la dette qui augmente puisqu'on n'a pas emprunté depuis 2 ans, ce sont les intérêts. C'est ce qu'on a expliqué.

Hervé HUC :

Le capital remboursé il a quand même augmenté, donc c'est une dette qu'on rembourse mais qui augmente quand même. C'est une charge pour les finances de la commune. Je ne me trompe pas.

Le Maire :

Soit on est en capacité ou pas de rembourser une dette, la commune est en capacité.

Hervé HUC :

Je suis d'accord, on est en capacité. Ce qui est dommage c'est qu'on a vendu un presbytère sans rien en retirer, aucune possibilité d'investir supplémentaire. C'est juste un patrimoine qu'on a perdu et ça n'a servi à rien. Le bilan aujourd'hui c'est que ça n'a servi à rien.

Le Maire :

Vous n'aviez aucun projet sur ce presbytère.

Hervé HUC :

Si, on vous avait suggéré plusieurs projets.

Le Maire :

Ça fait 3 ans que vous le dites.

Hervé HUC :

On l'a dit. Reprenez les comptes rendus de conseils municipaux, on a fait plusieurs propositions.

Marianne DANGUIS :

Il est vendu, il est vendu.

Le Maire :

Il est vendu, il est vendu.

Hervé HUC :

Oui mais le bilan c'est que ça n'a servi à rien.

Le Maire :

Si, ça a servi, tout à fait.



Hervé HUC :

On brade notre patrimoine et on n'en fait rien.

Le Maire :

On ne l'a pas bradé, il a été vendu. Evalué à 400 000 €, on l'a vendu 600 000€, si c'est ce que vous appelé « brader », on ne doit pas avoir le même sens des affaires.

Hervé HUC :

Ce que j'appelle « brader », c'est que ça n'a aucun impact pour les finances de la commune.

Le Maire :

Mais arrêtez de dire ce mot « bradé » Monsieur HUC. En ce qui concerne le sens des affaires, estimé 400 000€ et vendu 600 000€, ce n'est pas ce qu'on appelle brader je crois.

Hervé HUC :

Je n'ai pas dit « bradé », c'est vous qui l'avez dit. Moi j'ai dit qu'on l'avait vendu...

Le Maire :

Si, vous avez dit « bradé ».

Hervé HUC :

Donc on a bradé notre patrimoine si vous y tenez...

Le Maire :

Non.

Hervé HUC :

Et ça ne nous a rien rapporté et c'est dommage.

Le Maire :

Non, on ne l'a pas bradé.

On le fait comme toutes les communes actuellement, dans la mesure où il n'y a pas de projets d'intérêt public, et nous on n'avait pas d'intérêt public. Vous vous vouliez faire un musée je crois, un musée géré par qui et de quoi ? Un centre de santé ?

Hervé HUC :

Oui, qui aurait été central.

Le Maire :

On ne va pas refaire le projet.

Hervé HUC :

Il y a un jardin, c'était faisable.

Le Maire :

Non, il n'est pas faisable. Je vous invite à suivre, il faut travailler et suivre les commissions où vous êtes peu présent d'ailleurs. Premièrement, on n'a pas arrêté de démontrer que quand il y a des centres de santé, des maisons médicales, et quand on veut des subventions aujourd'hui, il nous faut des projets nouveaux avec des bâtiments et des matériaux bio-sourcés et qui soient passifs et avec du photovoltaïque. Expliquez-moi comment vous auriez fait ça ? On ne va pas reprendre le débat. Manifestement, vous ne maîtrisez pas ce dossier.

Hervé HUC :

Excusez-moi.

Marianne DANGUIS :

De toute façon c'est trop tard.

Hervé HUC :

Je veux bien la parole.

Alors d'abord pour notre présence en commission, vous êtes 20, on est 3 et en proportion on est plus présents que vous aux commissions donc il faut arrêter de dire ça. Je pense qu'on est très présent en commission et on fait un travail là-dessus qui est bien, donc faut arrêter dire ça, c'est une répétition que vous faites qui est absolument absurde et qui est fausse. Non c'est faux, je suis désolé. Et pour ce qui est de construire un bâtiment neuf, on pouvait très bien le construire dans le jardin du presbytère, au même titre qu'on le fait aujourd'hui rue des Chênes. Simplement il aurait été central, il y a des parkings autour et en terme environnemental c'était beaucoup plus performant. On n'était pas en train d'artificialiser des sols qui ne le méritaient pas. On va abattre des arbres. On va abattre un verger, on aurait pu faire des choses plus intelligentes je suis désolé. Je suis désolé d'insister mais c'est la vérité.

Le Maire :

En ce qui concerne les choses les plus intelligentes Monsieur HUC, premièrement, je vous rappelle que ce terrain a été acheté pour faire des logements. Ce terrain était fait pour faire des logements pour lesquels vous aviez plaidé, 15 logements.

Hervé HUC :

Mais j'ai aussi fait des propositions pour ce terrain.

Le Maire :

Deuxièmement, on ne va pas refaire le débat, il est soldé. Le dossier est terminé, les architectes sont choisis et le permis va être déposé. D'accord ? On ne va pas refaire le débat, il est soldé. Il se fera là-bas. Je vous ai déjà expliqué que vous ne maîtrisiez pas du tout l'activité médicale et paramédicale, voilà c'est tout.

Hervé HUC :

Moi je persiste à dire que c'est une erreur. On a encore la possibilité de changer.

Le Maire :

Non.

Hervé HUC :

Ce serait intelligent de changer.

Le Maire :

Je viens de vous dire qu'on ne changera pas.

Hervé HUC :

Oui, tu le dis, mais tu as une équipe autour de toi, j'espère qu'ils vont tous se réveiller. C'est une erreur pour l'aménagement de notre commune et j'espère qu'on changera.

Le Maire :

M. HUC, vous voulez du débat vous allez en avoir. M. VASSELIN avait écrit au Préfet pour demander si la procédure telle qu'on l'avait élaborée, avait été respectée pour le choix du site par le conseil municipal. Il a eu, depuis, une réponse. Depuis le mois de juillet. Pourquoi ne l'a t'il pas rendue publique ?

Albert VASSELIN :

Je vais le faire.

Hervé HUC :

Ce n'était pas sur l'emplacement, c'était sur la forme. Le fait que tu as annoncé, alors que ça n'avait pas été discuté en conseil municipal, publiquement, que c'était là-bas. C'est ça le problème. C'est de savoir qui est souverain.

Le Maire :

Il y a une réponse du Préfet, vous ne vous gênez pas pour rendre public votre courrier mais vous ne rendez pas publique la réponse, que j'ai. C'est ce qu'on appelle la démocratie dont vous en avez plein la bouche exactement.

Marianne DANGUIS :

On ne va pas reculer, c'est fait c'est fait.

Hervé HUC :

J'espère que si, ce serait dommage de ne pas reculer.

Le Maire :

Non.

Albert VASSELIN :

Vous me mettez en cause.

Le Maire :

Ben oui, vous m'avez bien mis en cause vous.

Albert VASSELIN :

J'ai dit précisément dans un conseil municipal où je suis parti énervé parce que M. HERY avait répondu longuement à côté de la question que j'avais posée. Moi la question, c'était la façon dont a été choisi le lieu d'implantation du centre municipal. Donc j'ai dit publiquement à ce conseil que j'allais écrire au Préfet. J'ai écrit au Préfet, le Préfet m'a répondu qu'il allait se renseigner auprès de vous, il l'a fait sans doute, et ensuite j'ai eu la réponse comme quoi c'était fait. Voilà c'est tout. Mais je maintiens, je ne suis pas comme Hervé complètement, que ce centre de santé municipal aurait dû être construit sur l'ancien centre technique municipal.

Hervé HUC :

Ça aurait été mieux déjà.

Le Maire :

Ça bouge. Vous avez aussi écrit qu'il fallait le construire à côté de la pharmacie.

Albert VASSELIN :

Non. Je vais terminer là-dessus, vous parlez de logements qui étaient prévus sur le terrain de la rue des Chênes. Oui, il était prévu une construction de 10 logements et ça avait été acheté pour ça par votre prédécesseur, ça remonte à 10 ans, disant que c'était une bonne idée sur ce terrain, sur ce coin de Saint-Quay-Portrieux, de construire des logements. Mais si vous voulez la réponse du Préfet, je l'enverrai aux collègues.

Le Maire :

Non, c'est juste pour dire que les procédures sont très particulières chez vous. Vous faites un show pour expliquer, pour remettre en cause, la façon dont je traite les dossiers. Vous écrivez au Préfet, il vous répond et vous ne rendez pas publique la réponse.

Albert VASSELIN :

M. le Maire, je ne fais pas un show, le lieu choisi pour le centre de santé est annoncé publiquement, pas en conseil municipal. Moi ça ne me paraît pas démocratique.

Le Maire :

En tous les cas, le Préfet n'a pas remis en cause cette procédure, on est d'accord.

Albert VASSELIN :

Le Préfet ne remet pas en cause beaucoup de procédures.

Le Maire :

Merci. Je pense qu'il appréciera. Voilà c'est tout. On ne reviendra pas sur le dossier du centre de santé c'est acté, c'est voté, les architectes sont choisis, les processus sont en cours. Heureusement qu'on a pris cette décision, vu la souffrance qu'ont beaucoup d'habitants dans les Côtes d'Armor.

Albert VASSELIN :

Vous mélangez les deux.

Hervé HUC :

Ça n'a aucun rapport.

Albert VASSELIN :

On soutiendra toujours, on vote toujours très précisément les budgets du centre de santé. Comme on a fait avec le Pump Track tout en étant en désaccord avec certains quinocéens.

Le Maire :

Et bien reconnaissez que pour construire le centre de santé vous avez bien écrit récemment qu'il fallait le construire à côté de la pharmacie, à côté du cinéma. Vous l'avez écrit récemment.

Hervé HUC :

Y'a plein d'endroits possibles.

Le Maire :

Sur quels terrains ?

Hervé HUC :

Tu sais très bien qu'il y a plein d'autres endroits possibles.

Le Maire :

Non. Bon allez, je pense que les quinocéens apprécieront ce qu'on va faire pour eux et pour les soigner.

Hervé HUC :

On verra oui.

Albert VASSELIN :

On est très apprécié des fois.

Le Maire :

On ne reviendra plus sur le centre de santé sauf pour le vote.

Albert VASSELIN :

C'est vous qui êtes revenu.

Le Maire :

Non c'est M. HUC.

Albert VASSELIN :

Passons à la suite.

Le Maire :

Oui passons. Donc pas de questions.

**Echanges sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :**

Le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions ? Non, pas spécialement.

**Echanges sur le contexte et les orientations 2024 - Fiscalité :**

Albert VASSELIN :

Il y a quelque chose que je n'ai pas compris. C'est un débat, je pose des questions, Yveline n'en pose pas, d'habitude elle en pose. Je n'ai pas compris la différence entre variation nominale et variation physique. Même si j'ai posé la question à la réunion plénière, est-ce que vous l'avez comprise cette différence ?

Marianne DANGUIS :

Ça a été expliqué.

Le Maire :

Yveline DROGUET avez-vous des questions à poser ?

François HERY :

C'est parce que tu ne veux pas traîner ?

Yveline DROGUET :

Non puisque je n'étais pas à la réunion plénière.

Le Maire :

M. LOUESDON va vous répondre.

Philippe LOUESDON :

Pas de soucis, la variation nominale c'est la revalorisation on va dire forfaitaire qui est décidée à chaque fois en comités des finances locales et ensuite actée par le Gouvernement qui pour 2023 est de 7.1%. La variation physique c'est la variation de la matière imposable, du nombre de maisons, de la taille, etc... On en rase 50 ça baisse, on en construit 50 ça augmente. La variation physique c'est uniquement le nombre de maisons et leurs tailles.

Le Maire :

Vous pouvez l'écrire pour l'année prochaine.

Yveline DROGUET :

On va l'avoir dans le compte rendu.

Albert VASSELIN :

J'essaierai de comprendre à tête reposée.

Le Maire :

Très bien.

**Echanges sur le programme d'investissement – Principales réalisations 2023 :**

Le Maire :

Des questions par rapport à ce diagnostic de chaussées ?

Albert VASSELIN : 57.16

Le diagnostic de chaussées, quand est-ce qu'on l'aura ?

Le Maire :

Il est prêt mais les documents sont tellement lourds qu'il faut les compresser et vous en aurez une présentation avec l'ensemble de la commission urbanisme. D'accord ?

Albert VASSELIN :

Dans combien de temps environ ?

Le Maire :

M. LOUESDON ?

Philippe LOUESDON :

Il faut le temps de le préparer. Sinon ce que l'on peut extraire pour l'instant c'est la liste des 44 Kms de rues. Mais sans qu'il y ait un tri lisible par catégorie parce que ça a été entièrement mis sur du SIG. Il faut tout ré-extraire ou mouliner. Si on vous l'imprime, même en format A3 vous ne verrez rien. Il faut le nez sur l'écran et les données sont très techniques. Sans un minimum d'explications et de guides pour expliquer comment ça s'articule et qu'est-ce qui conduit à le représenter graphiquement comme ça sur un site Internet c'est relativement compliqué.

Le Maire :

Il va être retraité et on va le présenter en commission urbanisme. Tous les élus qui seront présents aux commissions pourront en avoir une présentation. L'objectif c'est de prioriser le plan pluriannuel d'investissement de réfection des rues.

Albert VASSELIN :

Ça sera présenté avant le prochain conseil municipal ?

Le Maire :

Non.

Albert VASSELIN :

Avant le budget ?

Le Maire :

Non. Il y aura une ligne budgétaire qui sera probablement inscrite et ensuite on présentera en commission où vous ferez le choix des rues que vous voudrez prioriser.

Philippe LOUESDON :

Puisque c'est ce qui a été présenté, qui fait l'objet d'une présentation un peu plus loin dans le DOB, sur des choix en terme de réfection de voiries, pour des questions d'enveloppes, on ne peut pas en mettre plus sur une provision, probablement ça vous sera proposé d'inscrire une proposition en vue de continuer à travailler. En même temps, vu la proposition qui pourra être faite en terme de provision, à l'échelle des 44 kms de voiries, ça nécessite d'être travaillé et là vous aurez à croiser les enjeux à la fois techniques et politiques en terme de choix sur la géographie. Donc le travail sur le diagnostic qui aura été fait vaudra à partir des inscriptions 2025 et suivant.

Le Maire :

Ça vous va ? Non ça ne vous va pas.

Albert VASSELIN : 1h

Non. Le plan pluriannuel de voiries, on en parle depuis un an, le diagnostic a pris un certain temps, si on attend encore 1 an...

Le Maire :

Dans l'immédiat la seule chose que je peux vous transmettre c'est le fromage, les données qui nous ont été extraites où on a 75% des 44 kms qui sont en très bon état et environ 4% en très mauvais état. Ce sont les conclusions que j'ai eues. Après il n'y a pas d'urgence extrême à refaire toutes les rues. D'autant, et je ne cesse de le répéter, mais tout le monde ne l'entend pas, je vous invite à aller dans les autres communes, avant de refaire toutes les surfaces il faut qu'on vérifie de temps en temps si l'assainissement est de bonne qualité, si l'eau potable est de bonne qualité. Il peut y avoir des branchements de gaz ; le chantier qu'il y a rue des 3 Frères Salaun, demander aux riverains, et on doit vérifier évidemment s'il y a des fourreaux pour la fibre optique qui va arriver. Désolé de répéter mais mieux vaut se répéter que de se contredire en permanence.

Albert VASSELIN :

M. le Maire je suis d'accord avec vous.

Le Maire :

Sauf que, avant de faire une réfection, s'il y a vraiment une urgence sur ces 2 kms, on le fera mais sur le reste, il est quand même intéressant d'interroger à chaque fois l'agglomération sur l'état des réseaux. Le plan pluriannuel aussi d'investissement de l'assainissement ne dépend pas de nous. Et je rappelle que la rue, on n'investit peut-être pas assez M. HUC, mais je vous encourage à aller voir les riverains de la rue Chateaubriand, ça a duré combien de temps le chantier ?

Hervé HUC :

Longtemps.

Le Maire :

Et ce n'est pas du fait du maire, on est bien d'accord.

Hervé HUC :

Je ne sais pas.

Le Maire :

Vous devriez le savoir, faut vous renseigner. Ça a duré longtemps parce que c'est l'assainissement et qu'ensuite il a fallu faire un effacement des autres réseaux et la même chose, rue Poincaré quand ils ont commencé à faire effectivement, l'assainissement, plus on faisait l'assainissement, plus il a fallu continuer les travaux, on a eu de la chance, la rue Poincaré a duré moins longtemps que la rue Chateaubriand.

Donc effectivement on ne peut pas inscrire des lignes budgétaires d'investissement de réfection tant que ne sont pas terminés les travaux. Ça je crois que vous ne l'entendez pas.

Albert VASSELIN :

On l'entend.

Le Maire :

Non.

Hervé HUC :

Aïe aïe aïe...

#### Echanges en fin de présentation - Arbitrages budgétaires :

Le Maire :

Y'a t-il des questions ou des remarques puisque c'est un débat ? Non.

Vous savez qu'on ne vote pas un débat d'orientation budgétaire, vous prenez acte que le débat a eu lieu. Il a été de temps en temps actif, normal, c'est ce qu'on appelle la démocratie mais des dossiers ont déjà été votés et n'ont pas été je le rappelle contestés ni par les habitants, ni par les élus alors qu'ils en avaient la possibilité. Donc quand le programme est voté, il est voté, donc que je vous remercie d'avoir pris acte de ce débat.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité :**

- **De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport transmis avec le dossier de séance et présenté par le Maire.**

## **Point n°7**

### **Questions diverses :**

Hervé HUC :

1- Merci. Une première question, c'était pas par rapport, on a déjà parlé du sujet, c'est de voir s'il était possible de trouver pour cet été, une organisation qui permette de nettoyer plus régulièrement les lieux à fort impact touristique comme la plage du casino, des endroits comme ça, car on a un retour régulier de certains habitants de la commune, comme quoi les déchets restent parfois, ou les poubelles qui lorsqu'elles débordent restent deux jours ou trois jours à déborder, ou quand une bouteille cassée reste. C'est vrai qu'avant quelqu'un passait tous les matins tôt. C'était auparavant et ça ne se fait plus. Est-ce que c'est possible de remettre une organisation de ce type en place ? Juste comme ça ?

Le Maire :

Je vais vous répondre. Je vois que vous connaissez bien le fonctionnement de la commune M. HUC. Donc j'ai envoyé la question aux services, ils m'ont déjà demandé qui était M. HUC, je leur ai dit que c'était un élu depuis 10 ans. Ben oui. Donc rien n'a changé depuis 20 ans.

Hervé HUC :

Il n'y a plus la personne qu'on voyait le matin je suis désolé.

Le Maire :

Rien n'a changé depuis 20 ans. Il y a du personnel qui passe en dehors de la saison, qui passe tous les matins d'ailleurs il a un petit camion électrique. Il passe tous les matins et il y a un deuxième camion qui passe côté casino qui ramasse toutes les poubelles où il y a effectivement peu de tri sélectif. Donc ça fait 20 ans que c'est comme ça. Quand vous dites qu'il y a des plages, vous pourriez nous préciser sur quelles plages ? A quelle fréquence et à quelle période ? Parce que vous devez avoir des preuves de tout ça.

Hervé HUC :

Il n'y a pas de dossier d'accusation, personne ne va passer au tribunal, ce n'est pas la question. Ce sont des habitants qui nous font des retours, moi je l'ai constaté une fois c'est tout, honnêtement, et j'ai vu, je peux témoigner moi de bouteilles cassées sur la plage, sur la place devant la maison de la presse, sur le parking, des bouteilles cassées liées au lieu animé à proximité et c'est vrai que c'est resté plusieurs jours. Donc c'est vrai que la question s'était posée. Une poubelle qui débordait sur la plage casino, moi je l'ai vue, elle est restée deux jours de suite comme ça. Alors c'est vrai que les gens qui reviennent dans la journée, quand la poubelle est déjà archi pleine, ça ne donne pas envie de se poser là. C'est cette question-là et c'est un retour régulier de la part des habitants donc j'en fais part. C'est juste pour qu'on soit bien organisé, ce n'est pas pour mettre en accusation certaines personnes, on est bien d'accord. On est là pour discuter de ce qui se passe sur la commune.

Le Maire :

J'avais dit que dans les questions diverses on ne traitait pas des dossiers majeurs de la commune, mais des questions simples voire simplistes. Donc je vous rappelle qu'il y a des élus référents et que pour ce type de questions, n'hésitez pas à aller vers ces élus référents ça vous permettra de rencontrer les agents de la commune, ça sera toujours ça de fait. En ce qui concerne, non, effectivement, c'est plutôt vécu comme du travail mal fait. Vous parlez de 2 faits récurrents, donc sur 10 ans, ça ne fait pas grand-chose.

En fait pendant la saison il y a des saisonniers qui passent le matin, ils passent entre 7h et 7h30 de mémoire, ils font d'abord les plages. Je le sais parce que je vais prendre le petit déjeuner avec eux de temps en temps, c'est les matinées "chouquettes", après ils repassent l'après-midi. Ils vont traiter effectivement les abords de plages et les abords des sanitaires, d'ailleurs il faut avoir le cœur bien accroché pour aller faire les sanitaires, vous devriez aller discuter avec eux, et ça du lundi au dimanche, donc tous les jours, ça c'est tout l'été. Et autrement je vous confirme que, en ce qui concerne le hors saison, il y a bien deux agents. Moi ce qui m'a interpellé dans votre question, je vais être clair, c'est que vous êtes très sensible à la propreté des plages et des abords mais il fut un temps où nous avons proposé ici des plages sans tabac, sans mégots. C'est plus important de trouver une bouteille cassée ou est-ce qu'il vaut mieux que les plages soient sans tabac ? Parce que tout simplement, il y a une prévention médicale. Deuxièmement, le tabac et les mégots polluent plus le sol et polluent plus les plages.



Je rappelle de façon très claire que vous aviez voté contre cette délibération. On vous écoute.

Hervé HUC :

Alors juste moi, que les gens fument pour leur santé ou ne fument pas, c'est leur liberté. Ce n'est pas moi qui vais leur demander de fumer ou de ne pas fumer je suis désolé et ensuite pour les mégots, je reste opposé à ce qu'on interdise aux gens de fumer sur une plage. Ce n'est pas à une commune de faire ça. Ce qui est important, que ce soit une bouteille cassée, que ce soit mégot dans la plage, c'est que les gens soient citoyens dans leur attitude, qu'ils fassent attention et c'est là qu'il faut sensibiliser. Je pense que tout le monde le sait. En plus, même les gens qui jettent un mégot sur une page savent que c'est nul de le faire. Voilà moi ce que je dis et redis encore, distribuons des cendriers pour que les gens ne le fassent plus, faisons des choses plutôt qui participent à ce que ça s'arrête. Trouvons des solutions intelligentes. Je pense que porter atteinte aux libertés parce que des gens se comportent mal, porter atteinte aux libertés de l'ensemble, ça reste pour moi quelque chose qui ne me plaît pas et qui ne me convient pas.

Je peux poser ma deuxième question.

Le Maire :

Oui, bien sûr, mais en tout cas en ce qui concerne les espaces et les plages sans tabac, la commune est citée comme une référence, une des premières. Deuxièmement, par contre, vous parlez de prévention et d'éducation alors vous devriez avoir le même axe pour éviter que les gens ne jettent des saletés en dehors des poubelles et ne cassent pas du verre devant la maison de la presse. Qu'est-ce que vous proposez ?

Hervé HUC :

J'avais proposé il y a 9 ans, et tu étais là, tu étais déjà maire, à ce qu'on mette des poubelles avec le tri sélectif sur les plages. On va s'y mettre, c'est bien. C'est très bien qu'on le fasse. Je m'en félicite.

Marianne DANGUIS :

Si c'est respecté...

Hervé HUC :

Mais ça aurait été bien de le faire plus tôt. Pareil pour les déchets qui traînent sur les plages, je pense que des poubelles à la sortie des plages pour que les gens puissent mettre les déchets qu'ils trouvent ça aurait été pas mal. On va y arriver. Mais c'est dommage de mettre 9 ans pour ça.

Le Maire :

On ne va pas discuter mais on ne vit pas dans la même commune et il y a longtemps qu'on l'avait compris. Premièrement, il y a des actions qui sont menées par les comités de quartiers, ils font des ramassages réguliers, il y a des actions qui sont menées par les scolaires et notamment les écoles publiques et privées et par les collèges et par les lycéens et donc aujourd'hui on a une commune qui est particulièrement propre et est une référence. En ce qui concerne le tri, on a multiplié le nombre de poubelles donc l'action est faite et après je pense que les comportements sur une plage ne doivent pas être différents de ceux qu'on a à la maison.

Hervé HUC :

Je suis d'accord là-dessus.

Le Maire :

On est d'accord mais effectivement je voudrais rendre hommage à nos agents municipaux qui ont été très surpris de ce genre de questions et ça montre une grande méconnaissance effectivement de leur action au quotidien et ça j'ai su le dire lors des vœux.

Deuxième question.

Hervé HUC :

Mais quand je pose des questions c'est aussi des remontées d'habitants de la commune. J'ai été élu pour représenter les habitants de Saint-Quay-Portrieux et tous les élus qui sont ici d'ailleurs sont ici pour représenter les habitants de Saint-Quay-Portrieux pour ce que chacun en est lorsqu'on représente, il faut le faire. C'est dommage d'être mis en accusation là-dessus.

Ma deuxième question, c'est que j'ai participé à des réunions qui étaient animées par Benjamin sur les liaisons vertes. Ces réunions étaient vraiment intéressantes. J'ai trouvé ça vraiment très intéressant, je suis quelquefois quelques commissions, et la réflexion qu'on se faisait, c'est parce que participent à ces réunions, les représentants des comités de quartier et des gens à titre associatif je pense, comment ces gens étaient là ? La remarque qu'on s'est faite c'est pourquoi les habitants ne seraient pas consultés là-dessus ? C'est à dire soient via les comités de quartier, soient via une réunion publique générale mais ça me paraît un peu trop gros pour se faire, mais sur des quartiers ce serait jouable. Pour qu'il puisse y avoir des remontées et des avis qui soient donnés, plus il y aura de gens à donner leur avis, plus il y aura des remontées intelligentes ; remontées auxquelles on n'aurait éventuellement pas pensé entre nous. C'était ma question par rapport aux liaisons vertes, c'est vrai qu'il existe des chemins par endroits qui pourraient faciliter la vie des habitants que l'on ne connaît pas parce qu'on ne vit pas dans ces endroits.

Le Maire :

Alors j'ai été surpris de la question parce qu'il n'y a pas de réunions sur les liaisons vertes.

Hervé HUC :

Ou liaisons douces, on les appelle comment ? J'ai repris l'intitulé de la réunion.

Le Maire :

Ah non, pas du tout.

Hervé HUC :

Ah si j'ai vérifié.

Le Maire :

Pas du tout. Il n'y a pas de réunions sur les liaisons vertes. Ce n'est pas du tout la même chose.

Hervé HUC :

Alors c'était ça la question.

Le Maire :

Je ne peux pas répondre, il n'y a pas de liaisons vertes.

Il n'y a pas eu de réunions associant des habitants des comités de quartier, des élus, sur les liaisons vertes.

Par contre il y a eu des réunions sur des liaisons douces, la circulation apaisée et il y a eu des réunions sur le plan de déplacement et la zone 30, c'est bien ça ?

Ils n'ont pas été choisis ni nommés, on a fait appel à la citoyenneté. On a fait appel à la candidature des habitants, il y en a eu 28 qui ont répondu, ça s'appelait l'observatoire de la transition écologique, le titre ne leur plaisait pas, ils l'ont changé pour devenir l'atelier citoyens de la transition écologique. Ensuite, ils étaient représentatifs de tous les quartiers. Ils ont fait un repérage complet. Ils ont fait une restitution en séance plénière à laquelle vous n'étiez pas.

Hervé HUC :

Je ne pouvais pas être à la réunion plénière mais j'ai participé à la rédaction du document concernant mon quartier.

Le Maire :

Très bien, je termine. A partir de là, il y a eu plus de 28 personnes dans la commune qui ont fait des propositions. Ensuite, la zone 30, qui dépend de la police du maire, et que donc, qui dit zone 30 dit priorité à droite. Tout ça été regardé en fonction des services et vous aurez une présentation globale.

Hervé HUC :

C'est pour élargir la réflexion.

Le Maire :

Non elle ne sera pas élargie parce qu'il faut passer l'opérationnel. Il y aura des zones qui seront expérimentales, on verra. Et après ça s'appliquera. Après on va nous dire qu'on traîne des pieds et qu'on n'investit pas assez. La concertation est terminée.

Merci.

*Fin de la séance à 20 heures*

Le Maire,  
Thierry SIMELIERE